Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 28/03/2025
ID : 085-258502962-20250326-ARR007_2025-AU

ARR007-2025

ARRÊTÉ **de déclaration sans suite du lot n° 3 « Fourniture et livraison de supports imprimés et le cas échéant, d'un système de scellé pour les caisses de transport » du marché 2025-M069 « Fourniture et livraison d'un parc de contenants alimentaires réemployables et produits associés »**

Vu le Code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire et notamment l'article R.2185-1,

Vu la consultation lancée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, sous le numéro 2025-M069 pour la fourniture et la livraison d'un parc de contenants alimentaires réemployables et produits associés,

Vu l'allotissement suivant, retenu par l'acheteur :

- Lot n° 1 : Fourniture et livraison de contenants alimentaires réemployables
- Lot n° 2 : Fourniture et livraison de caisses de transport et de couvercles et le cas échéant, d'un système de scellé
- Lot n° 3 : Fourniture et livraison de supports imprimés et le cas échéant, d'un système de scellé pour les caisses de transport

Vu la mise en ligne de la consultation, sur le profil d'acheteur du syndicat https://www.marches-securises.fr le 03 mars 2025 et la date limite de remise des propositions fixée au 24 mars 2025 à 12h00.

Considérant qu'à la date limite de remise des propositions, aucune offre n'a été remise pour le lot n° 3 « Fourniture et livraison de supports imprimés et le cas échéant, d'un système de scellé pour les caisses de transport ».

Le Président du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, représentant du Pouvoir Adjudicateur,

ARRÊTE :

Article 1 : Le lot n° 3 « Fourniture et livraison de supports imprimés et le cas échéant, d'un système de scellé pour les caisses de transport » infructueux et la procédure de passation du lot n° 3 du marché 2025-M069 est déclaré sans suite pour cause d'infructuosité.

Article 2 : Une nouvelle procédure est relancée afin de satisfaire au besoin de l'acheteur.

Fait à La Roche-sur-Yon,
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur,
Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Trivalis
Damien GRASSET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).